

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LES SIEGES N° 2025-49
SEANCE ORDINAIRE DU 14 octobre 2025

Membres afférents au conseil : 11 date de convocation : 10.10.2025
Membres en exercice 8 date d'affichage : 10.10.2025
Membres présents 8

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARANDEL Hervé, Maire.

Sont présents : Mme HARDY Marie-Line, M. FONTAINE Raymond, maires-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, M. GOURREAU Fabrice, Mme CANESTRARO Jocelyne, Mme LAMARRE Aurore conseillers.

M. CALLEWAERT est élu secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs au cimetière communal - Concessions en procédure de reprise

Vu à la procédure de reprise effectuée par la municipalité de Les Sièges par délibération 2023-34 et 2024-44

Vu la délibération 2025-25 précisant le choix de l'entreprise pour la reprise des concessions échues.

Vu la liste des sépultures échues constatées par l'entreprise.

Le conseil municipal est invité à définir les tarifs concernant les concessions situées dans le cimetière par types de concession qui seront à louer en fonction de l'état

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs Comme suit :

TYPE DE CONCESSION	TARIFS POUR 30 ANS	TARIFS POUR 50 ANS
CAVEAU 1 PLACE	500€	800€
CAVEAU 2 PLACES	1 000€	1 500€
CAVEAU 3 PLACES	1 500€	2 000€
CAVEAU 4 PLACES	2 000€	2 500€
CAVEAU 5 PLACES	2 500€	3 000€
CAVEAU 6 PLACES	3 000€	3 500€
MONUMENT	500€	800€

- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID : 089-218903953-20251014-2025_49-DE

A Les Sièges, le 15 octobre 2025

Le Maire,
Hervé MARANDEL



Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID : 089-218903953-20251014-2025_49-DE

